III. Paysages économiques et aménagement du territoire

PAYSAGE ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

(Thème Paysages économiques et aménagement du territoire)

***Mots clés** : routes, réseau ferré, pôles de vie et d'attractivité, déplacements, rurbanisations, moyens de découverte, déplacements doux, collectifs, intégration paysagère…*

RESUME

Territoire résidentiel et de transit, le Pays entre Seine et Bray présente un maillage d'infrastructures de transport important et principalement dirigé vers l'agglomération rouennaise. Les flux sont concentrés sur un réseau structurant n'offrant à la vue quasiment que des paysages agricoles de plateau. L'effet vitrine pour le territoire est de ce fait limité.

L'intégration de la dimension paysagère dans la gestion ou la réalisation d'infrastructures est encore faible. Néanmoins, les impacts paysagers de nouveaux projets, en terme de développement de territoire et de pression foncière sont bien perçus.

S'il paraît difficile de modifier la localisation des infrastructures (autoroutes, lignes très haute tension) des efforts d'intégration peuvent encore être faits pour en limiter les impacts visuels.

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Un réseau de transport marqué par le poids des infrastructures routières :

Le Pays compte environ **1300 km de routes** (hors chemins ruraux et voies communales de faible importance) pour un peu moins de 45 km de voies ferrées (lignes Rouen-Le Havre et Rouen-Amiens notamment). Il n'y a **pas de réseau** réservé aux modes **de circulation douce** : véloroute, voie verte. **Les infrastructures** routières et ferroviaires **occupent** approximativement **2 % de la superficie du territoire**.

Un réseau routier structurant orienté vers Rouen:

Le réseau autoroutier est constitué de **80 km d'autoroutes** construites pour la plupart dans les vingt dernières années. Il s'agit de l'A150 et A151 à l'est, qui mènent vers Barentin et Dieppe, de l'A28 en direction d'Amiens, qui traverse le Pays en son milieu, et pour une toute petite partie déconnectée du territoire de l'A29 au nord-ouest. Elles sont gérées par l'Etat et pour une petite part par la SAPN.

Tout comme **les autoroutes, les routes nationales partent en étoile de Rouen**. Suite à la **décentralisation**, le Département est gestionnaire des N15, N27 et N14 qui passent à St Jean du Cardonnay, Sierville et Boos. L'Etat a gardé la charge des N31 et N28 qui traversent Martainville-Epreville et Quincampoix.

Les autoroutes, routes nationales et quelques départementales constituent le réseau structurant du Pays. Si l'échelle et les distances sont restreintes à l'époque des déplacements automobiles motorisés, **les déplacements à l'intérieur du Pays sont difficiles** du fait de la structuration du réseau. Les autres routes (voies communales et départementales) assurent principalement une mission de desserte locale. Les chemins ruraux servent essentiellement à la desserte agricole mais sont ponctuellement utilisés pour la pratique du quad, de la moto ou encore du 4*4.

La dimension paysagère des infrastructures routières est peu prise en compte:

Si actuellement la **dimension paysagère est bien intégrée dans les projets neufs d'une certaine ampleur** (déviations, rocades, autoroutes…), elle l'est encore **peu dans les projets plus modestes** conduits par les municipalités ou le Département et ne l'a pas du tout été par le passé. Le paysage routier a ainsi profondément été transformé avec **l'aménagement et la modernisation du réseau** : **élargissement**, sécurisation entraînant la **disparition des alignements d'arbres**… Cela a conduit à la **perte du caractère pittoresque** de certaines routes.

De même, **l'intégration paysagère des autoroutes** A150 et A151 traversant le Pays (bien que celles-ci soient récentes) a été pour le moins **minimaliste**, consistant, souvent après coup, en quelques plantations au niveau des échangeurs. L'absence d'aménagement ne signifie pas pour autant qu'il y ait altération des paysages (notamment pour les petites routes)

A l'inverse, le **réseau ferroviaire**, tributaire de la topographie et présent de longue date, est **bien mieux intégré** à son environnement. Il est moins visible et se fond plus dans le paysage : tunnels, boisements, encaissement…

L'entretien et la gestion des abords des routes (des "dépendances vertes"), **revêt également un enjeu paysager important** : alignement d'arbres qui facilitent la lecture des paysages, **fauchage** et emploi de produits phytosanitaires qui jouent sur la biodiversité et le fleurissement des talus, **taille des arbres** de manière plus ou moins mutilante et esthétique, etc… Cet enjeu est encore **peu pris en compte** au quotidien, même si une sensibilité existe.

La route comme vitrine du Pays et moyen de découverte :

Cette absence d'aménagement paysager sur le réseau routier et la proximité induite avec les espaces agricoles **incitent** l'usager **à regarder les paysages**. La route est alors un moyen de découverte. Il est possible de **valoriser** cela **par des circuits thématiques** et touristiques type route des moulins, des vergers... En dehors du circuit Bovary, il n'existe pas de route thématique sur le Pays.

Les **paysages qui s'offrent à la vue sur les routes servent également de vitrine au Pays**. Les flux s'effectuant d'abord sur le réseau principal (autoroutes, routes nationales…), ce sont avant tout les paysages qui jouxtent ce réseau qui sont mis en avant. Or en dehors de la D44, celui-ci ne traverse quasi-exclusivement que les secteurs de **grandes cultures des plateaux**, où les paysages sont plus monotones. Il est nécessaire de sortir de ces grands axes pour avoir un aperçu des bois, prairies, de la qualité des vallées…

Le développement des infrastructures appel le développement de l'urbanisme :

L'impact des grandes infrastructures sur les paysages est important. Outre les effets de coupure, de **modification du parcellaire** et de réorganisation de l'occupation du sol (remembrement), celles-ci contribuent à rendre accessibles (raccourcissement des temps de transport) et vivables des zones éloignées encore préservées de l'urbanisation. C'est ce qui s'est passé sur les communes situées à proximité de la A28 : hausse de la population et de la pression foncière. **Ces mutations irréversibles amènent une nouvelle organisation du territoire et étendent la pression foncière à "l'arrière Pays"**.

Une concentration des infrastructures de transport d'électricité dans l'ouest :

Les lignes très haute tension (20-30 m de hauteur et 400 m de portée) et haute tension en provenance des centrales nucléaires côtières et à destination de l'agglomération rouennaise **marquent l'ouest du Pays**. Avec le **poste de transformation mal intégré** situé sur la commune de la Vaupalière et les multiples infrastructures de transport, elles contribuent à donner une image négative de ce secteur. Ces lignes ont néanmoins été volontairement placées le long des axes autoroutiers pour limiter leur impact sur les paysages et les communes perçoivent une compensation financière pour cette gêne visuelle.

Une autre ligne traverse par ailleurs le nord du Pays d'ouest en est. Des actions régulières de défrichement sont effectuées par RTE en dessous des lignes.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Un potentiel de petites routes préservées	- Gestion des dépendances vertes et suppression des alignements d'arbre - Faible diversité de paysages offert à la vue des personnes en transit : pas d'effet vitrine - Des infrastructures qui accentuent la pression foncière et la pression sur les paysages - Acteurs encore peu sensibilisés - Intégration paysagère des infrastructures

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

- le **projet de contournement est**, s'il devrait prendre en compte les questions de paysage, risque d'entraîner un développement de l'urbanisation sur le secteur est du Pays (plateau de Martainville)
- tendance nationale à la prise en compte du paysage dans les grands projets d'infrastructure
- volonté du département d'une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable dans ses projets routiers
- tendance à l'élargissement des voies de circulation, mais réduction volontaire dans les agglomérations (problème pour la circulation des engins agricoles, notamment du fait de leur taille croissante)

REPONSES ACTUELLES

- Actions prévues par le schéma départemental des paysages : engagement du Département à préférer les aménagements sur place à de nouveaux tracés, à préserver ou restaurer les plantations d'alignement

PISTES D'ACTIONS

- valoriser le paysage depuis les grands axes pour inciter les voyageurs à visiter le Pays

- penser aux modes de circulations douces dans les aménagements (les aménagements en sites propres permettent une certaine qualité paysagère des itinéraires), réfléchir à la question de la cohabitation randonneurs, engins à moteur sur les petits chemins

- préservation et valorisation des petites routes de campagne : routes touristiques thématiques

- développement des transports en commun, notamment par rail afin de limiter ou contenir à minima le développement du réseau routier, préférer les opérations de renouvellement sur place à la réalisation de nouvelles routes

- mise en place d'une réelle gestion différenciée des dépendances vertes (remplacement au fur et à mesure des alignements, fauchage tardif et/ou limité à certains secteurs, limitation des engrais…) de la part des services municipaux et départementaux

- préservation des éléments paysagers en bordure de route (haies, arbres, talus), valorisation paysagère des bassins et système de récupération des eaux pluviales.

Demandeur :

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray
30 place de la Mairie
76116 Blainville Crevon

Pays entre Seine et Bray

Occupation du sol

- Cultures
- Prairies
- Boisements
- Surfaces bâties
- Vergers, Prés-vergers

Réseau hydrographique

Infrastructures

- Réseau autoroutier
- Réseau routier prinicpal
- Réseau routier secondaire
- Desserte locale
- Voies ferrées
- Lignes électriques hautes et très hautes tensions

Sources : ©IGN Paris - BD_Carto®
©IFEN - Corine Land Cover® 2000

CHARTE PAYSAGERE - Occupation de l'espace
Échelle: 1:150 000
11/09/2006

1.5 0 1.5 3 4.5
Kilomètres

Ref info : PaysESB/4ILLUS/MI/infra.wor

Infrastructures de transport sur le Pays

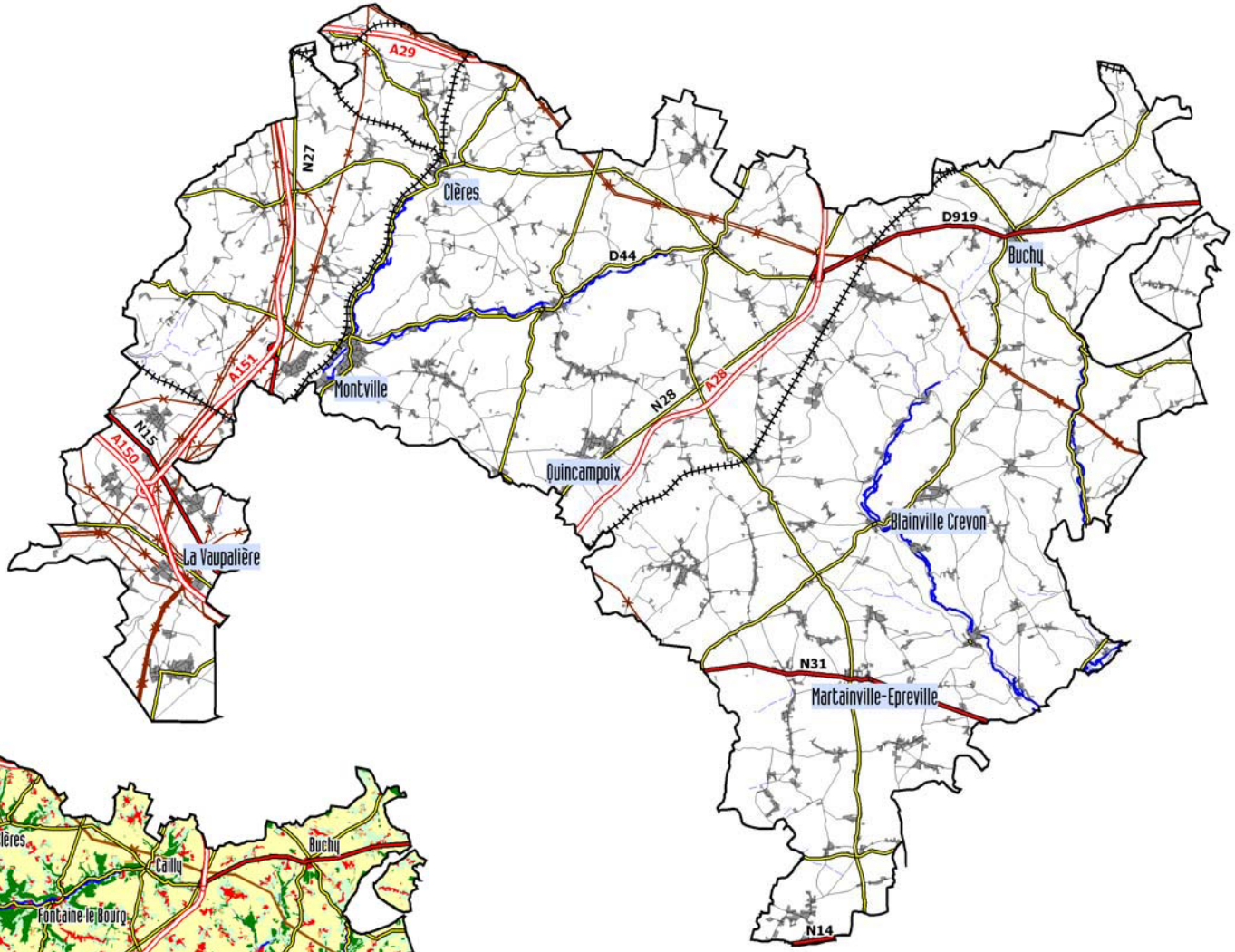

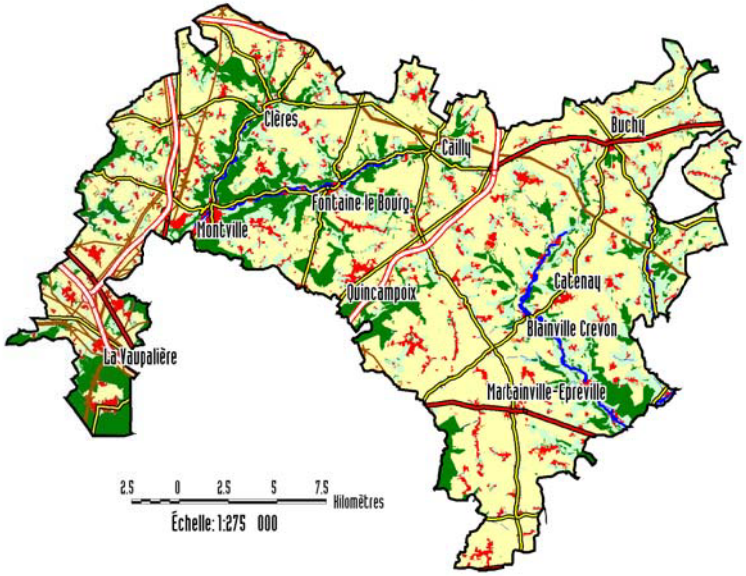

Paysages offerts à la vue des personnes de passage

PAYSAGE ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

(Thème Paysages économiques et aménagement du territoire)

***Mots clés** : intégration, bâtiments et équipements publics (salles de sport, polyvalentes, déchetteries…), réseaux (électriques, téléphonie fixe et mobile…), mobilier urbain (abribus, containers, éclairage public…)*

RESUME

Les équipements collectifs ont un impact fort dans un milieu rural. Tous les néoruraux n'en sont pas forcément demandeurs, mais ils sont encore une majorité à souhaiter des équipements équivalents à ce qu'on peut trouver en ville. A mesure où cette population augmente dans les communes rurales, la demande pour de tels équipements s'accroît. C'est ce qui a pu être observé ces dernières années avec la construction croissante de salles des fêtes, espaces sportifs, aires de jeux…

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Bâtiments publics :

Les **équipements collectifs sont très visibles dans la mesure où leur fonction impose des volumes importants** (salles de sport, salles polyvalentes, écoles…). Le plus souvent, il s'agit de **constructions récentes** plus ou moins discrètes. Les années 70 et 80 n'étaient pas particulièrement respectueuses des paysages. L'amélioration est notable sur les constructions actuelles : les **couleurs** sont **plus discrètes** et les **matériaux nobles** comme le bois, la brique, l'ardoise… **font leur réapparition**. Le choix d'un style d'architecture est important pour une mairie car c'est un moyen de **montrer aux administrés le bon exemple**, que ce soit d'un point de vue architectural ou paysager.

Equipements traditionnels :

Bien que les constructions neuves soient fréquentes dans le domaine public car les normes « aseptisantes » sont nombreuses maintenant, **il reste quelques constructions traditionnelles exploitées comme équipements publics**. Ce sont **le plus souvent les mairies, les écoles** (parfois transformées en mairies), les presbytères et quelques granges transformées en salle des associations. La **restauration de ce patrimoine** offre l'occasion de maintenir des fonctions à ces constructions et de pratiquer des méthodes de restaurations traditionnelles avec le pisé, le torchis, les pans de bois, le chaume….

Equipements récents :

Parmi les équipements récents, on peut citer **les salles polyvalentes, gymnases et terrains de sports**. Tous ces équipements sont **difficiles à intégrer** peut être du fait de leur **identité plus urbaine que rurale**. Les architectes devraient adapter leur prestation en fonction des environnements sur lesquels ils bâtissent. Le bois semble une bonne réponse pour la campagne.

Mobilier urbain :

Le **petit mobilier** (abribus, containers, éclairage, bancs…) est **assez peu présent dans nos campagnes et pose le problème de l'entretien et de la dégradation**. L'installation de mobiliers tel que bancs, tables, corbeilles, panneaux d'informations ne s'est pas encore démocratisé. Si l'incivisme est rare, l'installation de mobilier en certains endroits favorise le rassemblement de jeunes, les dégradations et peut être source de tensions avec le voisinage. L'aménagement des espaces publics doit donc être bien réfléchi.

Ce que l'on voit **le plus souvent** ce sont les **arrêts de car** qui sont, soit en bois et donc de ce fait assez bien intégrés, soit en verre et aluminium ou autre matériau et donc pas forcément adaptés à la ruralité.

Réseaux :

Il reste encore de nombreux réseaux aériens dans nos campagnes mais **les effacements de réseaux ont un coût difficilement supportable par les petites communes**. C'est pourquoi la priorité doit être accordée aux secteurs situés à proximité des monuments et aux centres bourgs. Dans l'ensemble, la tendance est malgré tout à l'enfouissement des réseaux existants, surtout dans les bourgs.

Certains éléments comme les châteaux d'eau, antennes et relais téléphoniques sont des points de repère dans le paysage. Leur intégration doit être réfléchie sans pour autant les camoufler. Avec le développement de la téléphonie mobile, les antennes ont fleuri un peu partout sur le territoire.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Les communes sont de plus en plus équipées et attractives - La qualité des aménagements et constructions se bonifie grâce à l'implication de gens de métiers dans les projets	- La multiplication des constructions urbanise les campagnes

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

- Tendance nationale au développement de bâtiments publics Haute Qualité Environnementale (HQE), même si cela ne concerne encore que les collectivités importantes

- La maîtrise de la croissance des communes est difficile compte tenu de la pression foncière. Mais attention, plus on construira plus il faudra équiper les bourgs et entretenir les aménagements et constructions. Les municipalités n'ont pas toutes la capacité d'assumer ces charges.

- Difficultés à exercer les fonctions de police dans les petites communes

REPONSES ACTUELLES

- Les centres bourgs s'équipent de mieux en mieux
- Les PLU et cartes communales intègrent des cahiers des charges concernant les intégrations paysagères des espaces d'activités
- Les élus s'entourent de compétences externes pour mener à bien les projets.

PISTES D'ACTIONS

- Réflexion à l'échelle intercommunale des nouveaux besoins de services et de la pertinence des équipements actuels par rapport à la demande : anticiper sans pour autant suivre les effets de mode. Tout n'est pas pertinent en milieu rural.
- Sensibilisation des élus au choix des matériaux, volumes, architectures… réflexion sur un cahier des charges, de recommandations type à soumettre aux architectes lors des concours, appels d'offre.
- Sensibilisation à la restauration/réhabilitation du patrimoine local pour l'accueil d'équipements collectifs, et aux outils le permettant (droit de préemption par exemple).
- Réflexion sur l'installation de certains mobiliers urbains communs sur tout le Pays : élément d'identification.

INTEGRATION PAYSAGERE ET ENTREES DE VILLAGES

(Thème Paysages économiques et aménagement du territoire)

***Mots clés** : forme des villages, front de l'urbanisation, mitage, densification, étalement urbain, ceintures vertes, espaces verts, signalétique, publicité…*

RESUME

La pression des constructions liées à l'économie et au commerce dans le pays est pour le moment maîtrisée. De ce fait les entrées de bourgs et villages sont encore assez bien préservées. C'est assez remarquable au moment où l'on constate plutôt que de nombreux bourgs et villages sont dégradés en Seine Maritime du fait de l'installation anarchique de ce type de constructions.

L'entrée est un reflet et selon les cas, le village semble soit attirant, soit rebutant ou tout simplement quelconque. L'enjeu au nom du développement touristique et de l'attractivité des territoires est de préserver la silhouette des bourgs tout en acceptant et favorisant la venue d'entreprises.

Le PLU est par exemple un outil qui permet de mettre en place des règlements favorisant le développement économique dans un cadre de vie agréable et respecté.

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Typologie actuelle des villages :

Il n'y a pas de typologie de villages propre au pays compte tenu de leur nombre important et de la diversité de la morphologie des sites. Tous les types de formes urbaines sont présents : les villages rues (La Vieux Rue, Bois l'Evêque…), les bourgs groupés (Ry, Buchy…), les hameaux isolés et présents un peu partout… Chaque commune à sa spécificité.

Cependant, ces formes sont de plus en plus menacées par un mitage de l'espace dû à la hausse de la pression foncière. Le paysage est ainsi moins lisible et plus complexe. L'équilibre entre bâti et rural se dégrade.

Les bourgs proches de l'agglomération rouennaise et traversés par des routes à forte circulation sont souvent les plus sensibles aux dégradations de leurs entrées.

Dans certains cas, la route principale ne traverse pas le centre-bourg, et le panneau d'entrée de village ne correspond pas tout à fait à la véritable entrée.

Silhouette et ceintures des villages :

Le phénomène de disparition des ceintures vertes composées de vergers et de haies bocagères aggrave l'impact des nouvelles constructions sur la silhouette des villages car rien ou presque ne les intègre au site. On passe souvent de la plaine ouverte aux constructions neuves. Il manque de zones de transition.

Cependant le relief légèrement vallonné de plateau et les quelques panoramas de vallée permettent de mettre en valeur la silhouette des villages et de préserver une certaine qualité paysagère et attractivité. Le clocher de l'église est un des éléments essentiels de cette silhouette, un point de repère indiquant au loin le centre-bourg et la présence du village. Les vues doivent ainsi être préservées sur ces éléments d'identification.

Les toitures sont souvent la première chose que l'on aperçoit du village. C'est pourquoi une certaine harmonie doit être préservée dans les couleurs et matériaux.

Publicités et enseignes :

Les enseignes et publicités mises en place par les activités commerçantes sont très dégradantes pour le paysage dans la mesure où la volonté est de se montrer. Il est difficile de concilier la publicité avec la discrétion. Si les paysages et les entrées de bourgs en pâtissent, le problème reste modéré sur le Pays. Il pourrait toutefois prendre de l'importance notamment dans les secteurs à proximité de l'agglomération.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Les silhouettes sont encore relativement préservées - L'aide à la plantation se développe grâce aux aides financières apportées par le Département	- La disparition de la trame végétale rurale autour des villages met à jour tous les défauts qu'engendrent les constructions - Les élus n'osent souvent pas exiger des efforts pour l'intégration paysagère des entreprises

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

- Les outils à disposition pour préserver sont plus nombreux depuis une dizaine d'années : transfert de COS dans le cadre du PLU, zonage, définition « d'éléments du paysage à préserver » (n'impose pas de maîtrise foncière – loi urbanisme et habitat de 2003), « d'emplacements réservés », « d'espaces boisés classés », « d'alignements d'arbre à protéger »…

- Urbanisation par étalement urbain : régression des prairies, vergers

REPONSES ACTUELLES

- Les élus font appel à des professionnels de l'aménagement
- Soin croissant apporté par les communes aux entrées de ville (fleurissement, espaces verts)

PISTES D'ACTIONS

- maîtriser et accompagner le développement publicitaire
- maîtriser et/ou soigner le développement des activités en entrées de ville
- réflexion au travers des documents d'urbanisme sur la forme du village et son évolution : préservation de vues intérieures, d'éléments paysagers, lutte contre le mitage de l'espace, marquer et soigner les entrées de villes
- communication et sensibilisation sur les outils permettant de conserver les éléments paysagers des villages
- création de ceintures vertes
- réflexion au niveau du Pays sur les entrées de ville : éléments d'identification, signalétique
- recensement des vues intéressantes sur le village depuis l'extérieur et préservation

PAYSAGE ET ENTREPRISES

(Thème Paysages économiques et aménagement du territoire)

***Mots clés** : pôles d'emploi, zones d'activités, commerciales, bâti économique, implication des entreprises, emplois d'entretien du paysage…*

RESUME

Les paysages industriels ou commerciaux, a vocation économique première, sont peu importants du fait de la proximité de l'agglomération rouennaise et du développement de la fonction résidentielle du Pays. Les entreprises et zones d'activités sont de tailles modestes et les enjeux paysagers, bien que présents (enseignes, publicité, intégration des bâtiments…), sont assez limités.

Si le taux d'occupation des zones d'activités est satisfaisant et laisse entrevoir des perspectives d'extension, le secteur est néanmoins fortement concurrentiel du fait du grand nombre de zones situées à proximité du Pays. Le paysage a ainsi été identifié comme un facteur de démarcation et d'attractivité. Si les entreprises peuvent s'intéresser au cadre paysager qui leur est proposé, elles s'impliquent encore peu dans l'intégration paysagère de leur bâtiments.

L'impact de l'économie sur les paysages est souvent le seul à être traité. On oublie pourtant trop vite que les paysages peuvent être source d'emploi et participer à l'économie. Avec le développement de l'habitat résidentiel, le Pays représente ainsi un fort potentiel de développement pour les entreprises d'entretien d'espaces verts.

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Des entreprises de petite taille aux enjeux paysagers limités :

Les principaux pôles d'emploi sur le Pays sont Montville, Quincampoix, Préaux et Buchy. Plus de la moitié de l'emploi est concentré dans le secteur ouest et plus particulièrement dans les communes limitrophes de l'agglomération rouennaise. Les **entreprises sont essentiellement tournées vers les services, le bâtiment et le commerce**. Bien que **généralement de petites tailles** (<10 salariés), elles ont un impact sur le paysage dans la mesure ou elles **se situent souvent en entrées de bourgs**. Les **enjeux paysagers** sont dans l'ensemble **assez faibles** et se limitent à des questions de **clôtures**, d'**enseignes**, de **couleur de bardages** tranchant parfois avec le cadre environnant. On constate également **quelques erreurs d'aménagements** ou d'implantation.

Des zones d'activités récentes et modestes :

Trois zones d'activités économiques (ZA) de tailles modérées ont été créées dans la dernière décennie : parc d'activités du Moulin d'Ecalles (10 ha), ZA du Plateau de Martainville (11 ha) et ZA Polen à Eslettes (13 ha). Une autre zone artisanale existe par ailleurs à Buchy et une autre est située sur les communes de la Vaupalière et de St Jean du Cardonnay (67 ha). Cette dernière est sous tutelle de la commune de Maromme.

Ces zones d'activités sont toutes complètes et **la question de leur extension est posée**. **Si le paysage et l'environnement des ZA ont été identifiés comme des facteurs de démarcation dans un contexte concurrentiel important**, **la prise en compte de la dimension paysagère est limitée**. Les problématiques portent sur l'intégration des bâtiments dans leur environnement (volumes, matériaux, couleurs), l'aménagement paysager des sites et de leurs abords, la gestion des eaux pluviales…

Les zones d'activités posent d'autre part le **problème de spécialisation des espaces**, de développement des infrastructures et des flux, de mitage du paysage… La question de leur intégration se pose avec beaucoup plus de force que lorsqu'il existe une mixité entre espace de travail et habitat.

Différents acteurs interviennent dans le domaine des zones d'activités : Pays, Communauté de communes, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI de Rouen), syndicats à vocation économique, entreprises, C.A.U.E… Si **des efforts sont parfois faits par l'aménageur** (talus, plantation de haies, d'alignement d'arbres comme sur la ZA de Moulin d'Ecalles), **les entreprises sont encore peu impliquées dans les problématiques paysagères**.

L'absence de grande zone commerciale :

Il n'y a pas de grande zone commerciale sur le Pays, seulement des établissements relevant de la **moyenne distribution**. Ceux-ci sont implantés dans des bâtiments industriels qui posent les mêmes difficultés d'intégration que dans les zones d'activités, avec en plus les problèmes d'**enseignes et** de **publicités souvent peu discrètes**.

Des traces d'un passé industriel :

Dans les vallées subsistent encore quelques traces de l'activité industrielle des deux siècles derniers comme par exemple à Montville ou à Cailly. Ces **industries** se sont **implantées en bord de cours d'eau** (la Clérette, le Cailly), trouvant là l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. **A l'état d'abandon** aujourd'hui, les bâtiments ont un impact négatif sur la qualité paysagères des cours d'eau et de leurs abords. Il sera donc nécessaire de requalifier ces sites qui ont un fort intérêt patrimonial et paysager.

Création d'emploi et paysage :

Il n'existe pas de recensement des entreprises du Pays intervenant sur les questions de paysage : création et entretien d'espaces verts, entreprises de reboisement, fauchage,… Néanmoins un certain nombre sont présentes comme les entreprises d'entretien d'espaces verts Créavert et Environnement Service. Le territoire par l'importance de l'habitat résidentiel représente un potentiel de développement pour ce type d'activités. De même la création d'espace verts par les communes génère de l'économie (prestataire de service, formation de brigades vertes…). Au niveau national, la tendance est au développement des emplois dans ce secteur.

Outre les entreprises d'espaces verts, il existe bien d'autres sources de création d'emploi dans le domaine du paysage : développement de l'artisanat (notamment dans la restauration de bâtiments), d'une agriculture de qualité (avec les impacts indirects des cultures biologiques, de la vente de produits du terroir, …), du tourisme (vente de produits touristiques valorisant les paysages, le terroir, la gastronomie…), d'une filière bois-énergie (valorisant les produits de coupe de haies notamment), etc… Ce potentiel est encore insuffisamment exploré.

La recherche de nouveaux sites pour l'implantation de parcs éoliens :

Un projet de parc éolien est à l'étude sur la commune de Notre Dame de Bondeville. Situé sur le plateau, les éoliennes seraient visibles depuis le Pays. D'autres projets plus ou moins avancés (Catenay, Mesnil Raoul, St Aignan su Ry), restant parfois à l'état de prospective, voient régulièrement le jour. Les communes sont souvent démarchées par les différents opérateurs.

Si dans l'ensemble, en France, l'impact paysager d'une éolienne est bien accepté par la population, y compris riveraine, l'implantation d'éoliennes fait encore peur sur le Pays et suscite de nombreuses réactions. La presse locale s'en fait régulièrement l'écho. La crainte des riverains est surtout celle de voir la valeur de leur bien se déprécier, plus que celle de l'éventuelle gêne occasionnée.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- un paysage économique peu marqué et visible : petites entreprises, ZA modestes	- intégration des zones d'activités et plus largement du bâti économique récent - faible implication des entreprises dans les questions paysagères

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

- Un développement des zones d'activités autour de l'agglomération rouennaise
- Le secteur de Vieux Manoir a été classé espace stratégique dans la Directive Territoriale d'Aménagement pour le développement d'activités logistiques. Un projet de zone logistique d'une centaine d'hectares, bénéficiant de la proximité de la voie ferrée, pourrait voir le jour.
- Développement des bâtiments artisanaux et commerciaux aux entrées de bourgs
- Tendance à la séparation fonctionnelle des espaces : activités, habitat, consommation
- Meilleure prise en compte du paysage sur les ZA : le paysage risque de ne plus être un facteur de démarcation

REPONSES ACTUELLES

- Action du Pays en faveur de la modernisation des commerces
- Volonté du Pays d'améliorer l'intégration paysagère des zones d'activités, mais aussi de développer l'emploi

PISTES D'ACTIONS

- éviter la multiplication des zones d'activités, soigner l'existant
- recherche d'une cohérence paysagère au sein des ZAC (formes, couleurs…), inscription de règles paysagères dans les cahiers des charges
- sensibilisation des entreprises à leur impact sur le paysage, aide à la rénovation
- élaboration de cahiers de recommandations à l'intention des communes pour les aider à imposer quelques principes simples et éviter les bâtiments criards
- communication sur les projets éoliens et leurs impacts, élaborations de recommandations sur les modalités de leur implantation
- réflexion sur le développement d'emploi en rapport avec le paysage : lié paysage et économie pour montrer l'intérêt de la préservation des paysages et que cela n'est pas seulement une charge pour la société

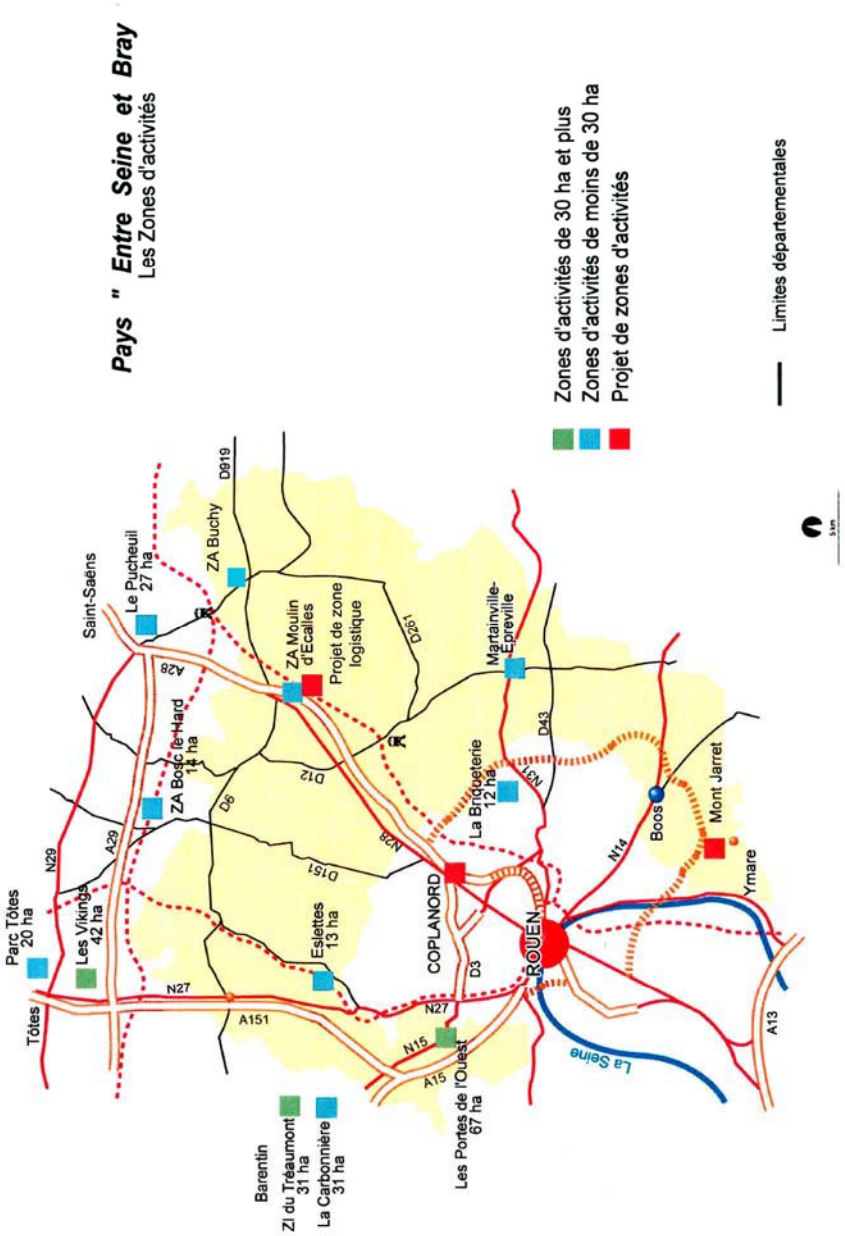

Carte issue de la Charte de territoire du Pays Entre Seine et Bray, Mise à jour août 2006.

PAYSAGE ET INTERACTIONS ENTRE LE PAYS ET LES TERRITOIRES VOISINS

(Thème Paysages économiques et aménagement du territoire)

Mots clés : *migrations pendulaires, transports, développement résidentiel, pression foncière, ceinture verte, ruralité, urbanisation, rurbanisation, agglomération/intégration, DTA, SCOT, Communauté de communes, Pays, Communauté d'agglomération, …*

RESUME

Comme beaucoup d'espaces péri-urbains en France, le Pays est confronté à une diminution de ses caractéristiques rurales au fil du temps. De nouvelles populations en recherche de nature et d'accès à la propriété viennent s'y installer mais gardent un lien étroit avec l'agglomération rouennaise, lieu de consommation, de travail. La dépendance vis à vis de celle-ci est ainsi de plus en plus importante, alors que les échanges avec les autres Pays voisins sont plus limités.

La rurbanisation qui touche le Pays prend la forme d'une extension plus ou moins contrôlée des Bourgs et villages, mordant sur l'espace agricole. L'arrivée de populations nouvelles génère des besoins en terme de services et de déplacements quotidiens. Face aux enjeux paysagers (mais aussi économiques) qui lui sont liés, chaque acteur tente de trouver une réponse : documents d'urbanisme, SCOT, ceintures vertes, charte paysagère… Mais l'enchevêtrement des périmètres et la multiplicité des acteurs nuit encore à une logique globale, efficace et cohérente.

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Un Pays tourné vers l'agglomération rouennaise :

Le Pays entre Seine et Bray s'est développé par extension progressive de l'aire d'influence de l'agglomération rouennaise : d'abord dans la vallée du Cailly avec l'industrialisation, puis dans la périphérie proche avec les débuts de la rurbanisation (années 75-82), et maintenant au delà avec le développement des infrastructures routières.

Aujourd'hui **inscrit en quasi-totalité dans l'aire urbaine de Rouen**, c'est un territoire de plus en plus dépendant de l'agglomération. L'orientation des infrastructures de transport et l'organisation des transports collectifs (même s'ils sont peu développés sur le Pays) en témoignent. En comparaison les relations avec les autres territoires voisins sont extrêmement limités (Pays de Bray, de Caux, Vexin).

Les paysages se trouvent de plus en plus marqués par cette polarisation (infrastructures de transport en étoile, développement de l'urbanisation, diminution des surfaces agricoles…). **On passe de plus en plus d'une situation rurale à une situation péri-urbaine** (plus ou moins accentuée selon les secteurs).

Si les flux se font principalement dans le sens de la sortie, le Pays peut, d'une certaine façon, être considéré comme un équipement environnemental de l'agglomération qui offre des espaces pour la promenade du dimanche, des parcours cyclistes, de chasse, de pêche… pour les habitants de la rive droite.

Une attractivité limitée à la fonction résidentielle :

Si Buchy se distingue en maintenant son rayonnement de chef de canton (car plus éloigné de l'agglomération), **il n'existe pas de pôle urbain attractif sur le Pays**. La population est ainsi amenée à sortir du territoire dès qu'il s'agit d'acheter des biens de consommation spécifiques ou en quantité (près de 60 % des communes comptent soit aucun, soit un seul équipement de proximité : bureau de tabac, alimentation générale, boulangerie, école primaire…), de pratiquer des loisirs culturels ou sportifs particuliers (les équipements culturels et de loisirs sont nombreux et bien répartis mais essentiellement constitués de salles polyvalentes et bibliothèques).

Par ailleurs, seule **une personne sur 5 vit et travaille sur le pays** : les ¾ des actifs travaillent à l'extérieur et essentiellement sur l'agglomération. Les migrations pendulaires sont donc importantes. Le nombre d'emplois (environ 9500 en 1999) est en baisse de 4,5 %, notamment du fait des mutations agricoles.

Ces évolutions entraînent un développement des infrastructures de transport. Avec la hausse des prix des carburants, les déplacements des particuliers pourraient s'atténuer mais la demande en transport collectif augmenter.

Une croissance démographique et de l'habitat qui se maintient à un niveau élevé :

La **croissance démographique**, principalement due au solde migratoire, a été **très importante depuis le milieu des années 70**. Elle tend néanmoins à se stabiliser : + 1,7 %/an entre 1982 et 1990, + 0,92 %/an entre 90 et 99, et + 0,94 %/an selon les derniers résultats du recensement partiel sur la période 1999-2005 (+0,14 %/ an pour la moyenne départementale). L'évolution de l'habitat suit la même tendance : + 1,4 %/an entre 90 et 99 et + 1,5 %/an entre 99 et 2005. **Malgré l'envolée des prix des terrains, la pression urbaine se maintient donc à un niveau important**. Elle se décale en fait dans l'espace : **les communes désormais les plus touchées sont plus éloignées de l'agglomération**, dans la seconde couronne.

Les **nouvelles populations** ne sont plus seulement **des ménages avec enfants** en provenance de l'agglomération rouennaise et souhaitant **accéder à la propriété**, mais également des retraités. Ces nouvelles populations recherchent espace, tranquillité, nature et **cadre de vie agréable**. Une fois installées, celles-ci se montrent très attachées à la préservation des paysages et du cadre de vie qu'elles sont venues chercher.

Maîtriser le développement urbain en partenariat avec l'agglomération :

La **quasi-totalité des communes du Pays** étant située à moins de 15 km de l'agglomération rouennaise, elles sont **soumises à la règle de constructibilité limitée** définie par la loi SRU modifiée (nécessité d'obtenir l'accord du préfet lors des modifications de destination des sols). Pour les communes n'ayant pas de grands projets de développement ses conséquences sont néanmoins minimes.

Certaines communes du Pays (bordure ouest du plateau de Martainville**) font partie du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale** (SCOT) Rouen-Elbeuf. Ce document a, entre autres, pour **objectif** de **limiter l'étalement urbain**. Pour cela il a défini et proposé la mise en place d'une ceinture verte autour de l'agglomération qui, sans geler l'évolution des terrains, doit y affirmer la place des milieux naturels et agricoles. Un **certain nombre de communes sont incluses dans cette ceinture verte**.

Le **SCOT évoque néanmoins la nécessité d'un contournement est de l'agglomération**, contournement qui aura de toute évidence un impact fort sur le développement de l'urbanisation à l'est du Pays.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Une prise de conscience commune des problèmes posés par la rurbanisation sur les paysages - Un territoire qui reste attractif	- Enchevêtrement des périmètres : Pays, EPCI, SCOT, Directive Territoriale d'Aménagement (DTA)… - Multiplicité d'acteurs et d'intérêts : communes, Communautés de communes, Agglomération, Etat, Syndicats mixtes…

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

- Tendance à la rurbanisation : recherche d'un cadre de vie agréable et accès à la propriété
- Contournement est : hausse potentielle de la pression foncière
- De nouveaux outils de préservation des paysages : nouveaux droits de préemption, possibilités de classement de sites ou d'éléments particuliers du paysage sans avoir acquérir les terrains (loi sur les espaces ruraux)…
- Une envolée des prix de l'immobilier qui pourrait contribuer à limiter naturellement le développement de l'urbanisation, mais qui risque d'entraîner une segmentation du parcellaire ou un développement non raisonné, par opportunité (mitage)

REPONSES ACTUELLES

- Promotion du renouvellement urbain par la DTA et le SCOT Rouen Elbeuf
- Volonté du Pays de maîtriser l'urbanisation : réflexion sur la création de schémas d'aménagement, engagement dans la charte paysagère
- Préconisations du CAUE et du schéma départemental des paysages conciliant droit et possibilité de développement et préservation des paysages

PISTES D'ACTIONS

- Sensibilisation et communication sur les outils de maîtrise foncière et l'importance des documents d'urbanisme dans la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des paysages
- Développement des interactions et échanges avec les territoires voisins : développement maîtrisé et concerté
- Réflexion sur la création d'un SCOT à l'échelle du Pays, sur la mise en place d'une structure « d'interscot », sur la signature d'une « charte d'interscot » pour une cohérence territoriale de l'aire urbaine de Rouen

Organisation administrative du territoire

Demandeur :

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray
30 place de la Mairie
76116 Blainville Crevon

- Communes
- Communauté de communes des Portes Nord Ouest de Rouen
- Communauté de communes du Moulin d'Ecalles
- Communauté de communes du Plateau de Martainville
- Communauté d'agglomération rouennaise
- Communes intégrant prochainment la Communauté d'agglomération rouennaise
- Pays entre Seine et Bray
- Périmètre du SCOT Rouen Elbeuf au 01/01/07
- Ceinture verte du SCOT Rouen Elbeuf
- Communes soumises à la règle de constructibilité limitée
- Zones bâties du Pays

Sources : Scot Rouen Elbeuf, CAR, Pays entre Seine et Bray, ©IGN Paris - BD_Carto®

CHARTE PAYSAGERE

Échelle: 1:200 000

12/07/2006

2 0 2 4 6

Kilomètres

Ref info : PaysESB/4ILLUS/MI/adm2.wor

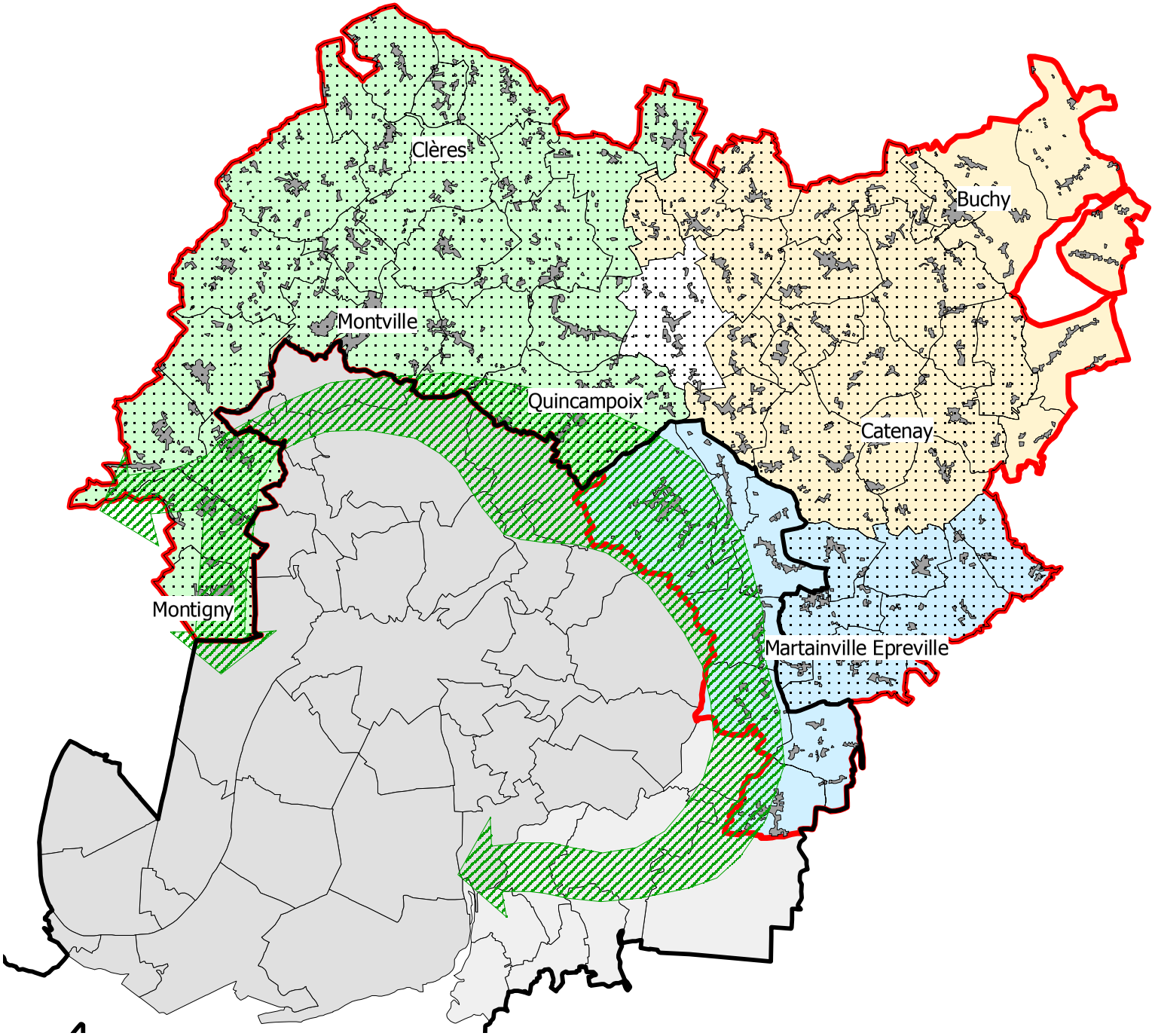

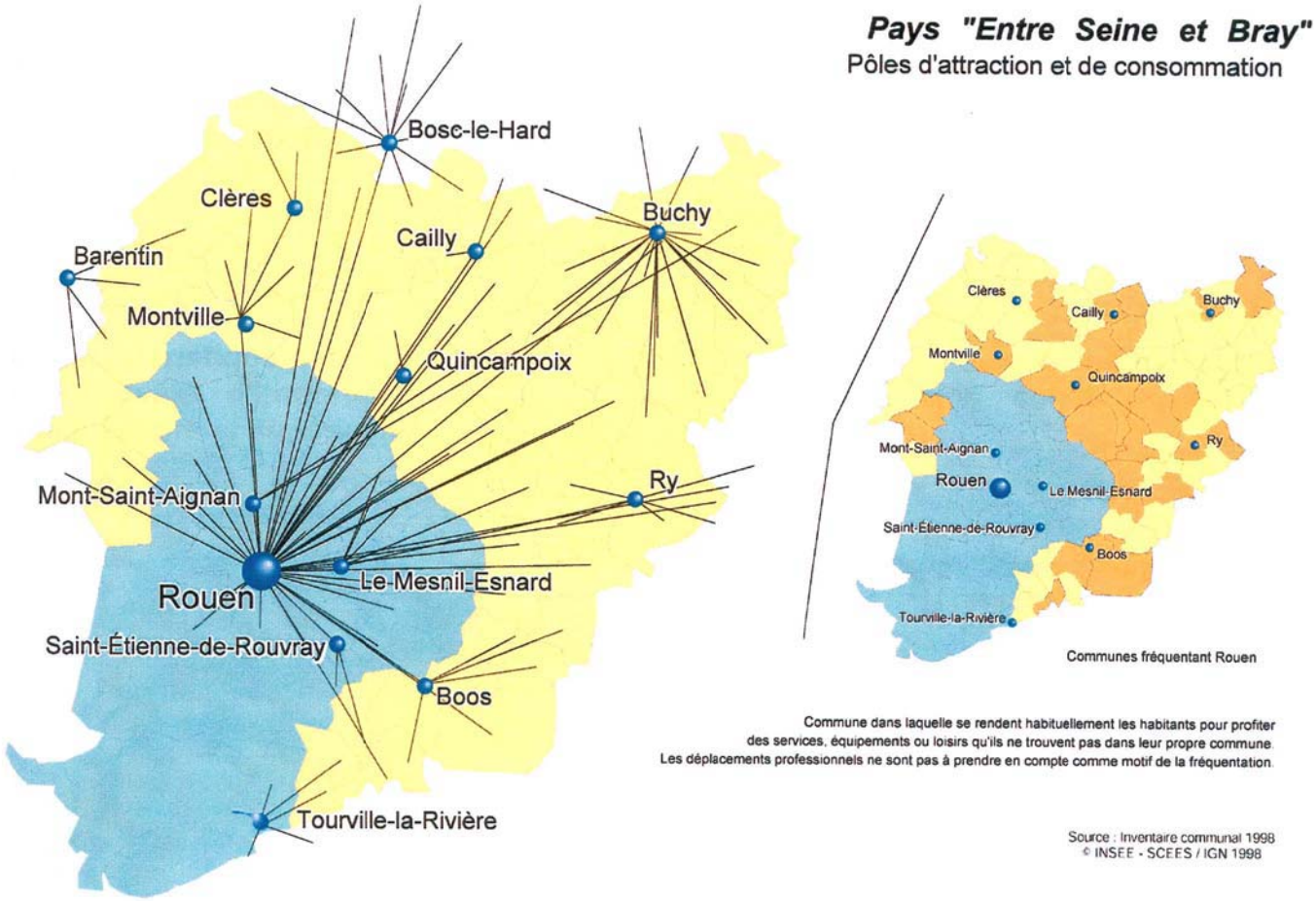

Carte extraite de la Charte de territoire du Pays entre Seine et Bray, 2004

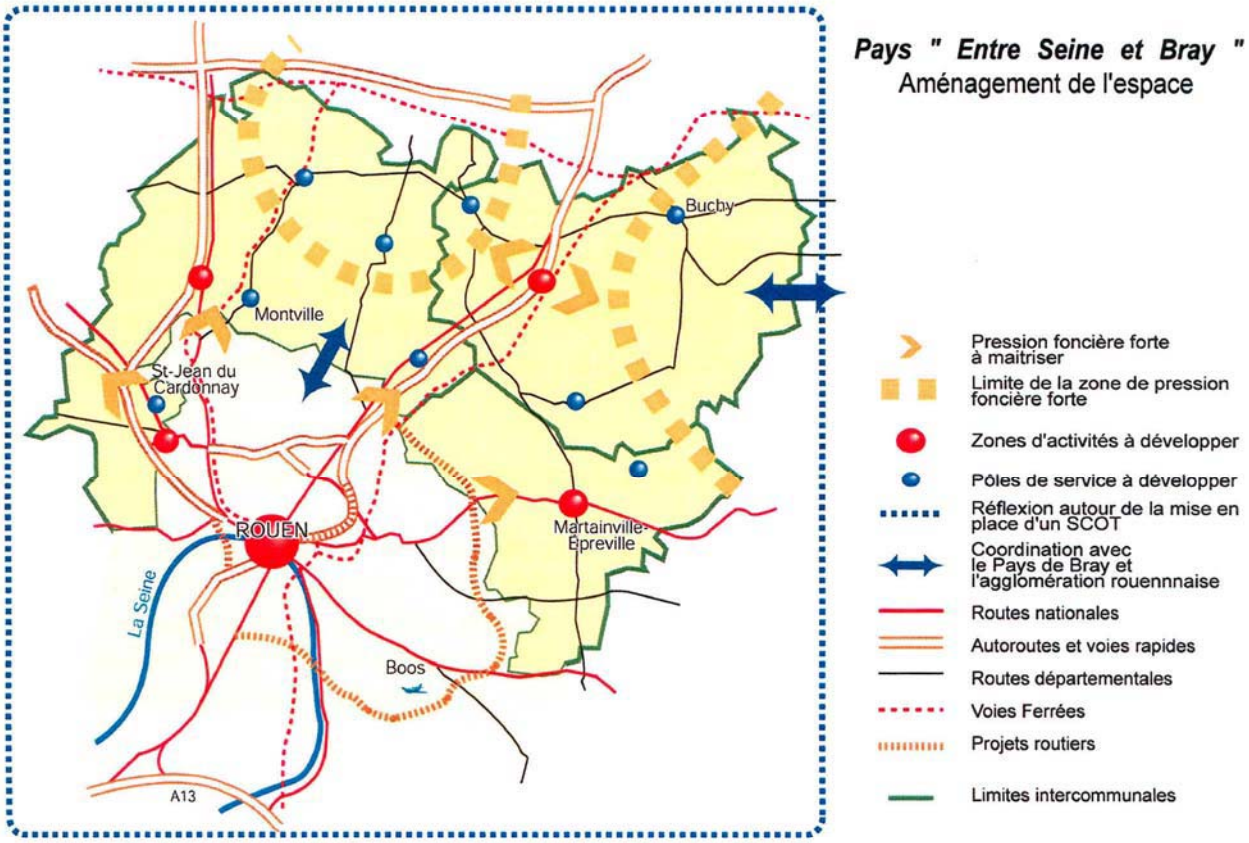

Carte extraite de la Charte de territoire du Pays entre Seine et Bray, 2004.

Population

Demandeur :

Syndicat mixte du Pays entre Seine et Bray
30 place de la Mairie
76116 Blainville Crevon

Communes
Communautés de communes

Infrastructures routières ayant un impact majeur sur l'occupation et l'évolution de l'espace :

Autoroutes
Routes principales

Projet de contournement est de Rouen

Sources : INSEE, RGP 1990 et 1999, recensement partiel 2004-2005, ©IGN Paris - BD_Carto®

CHARTE PAYSAGERE - Population
Échelle: 1:250 000
21/11/2006

2 0 2 4 6 Kilomètres

Ref info : PaysESB/4ILLUS/M1/stats_pop.wor

Densité de population des communes du Pays en 1999

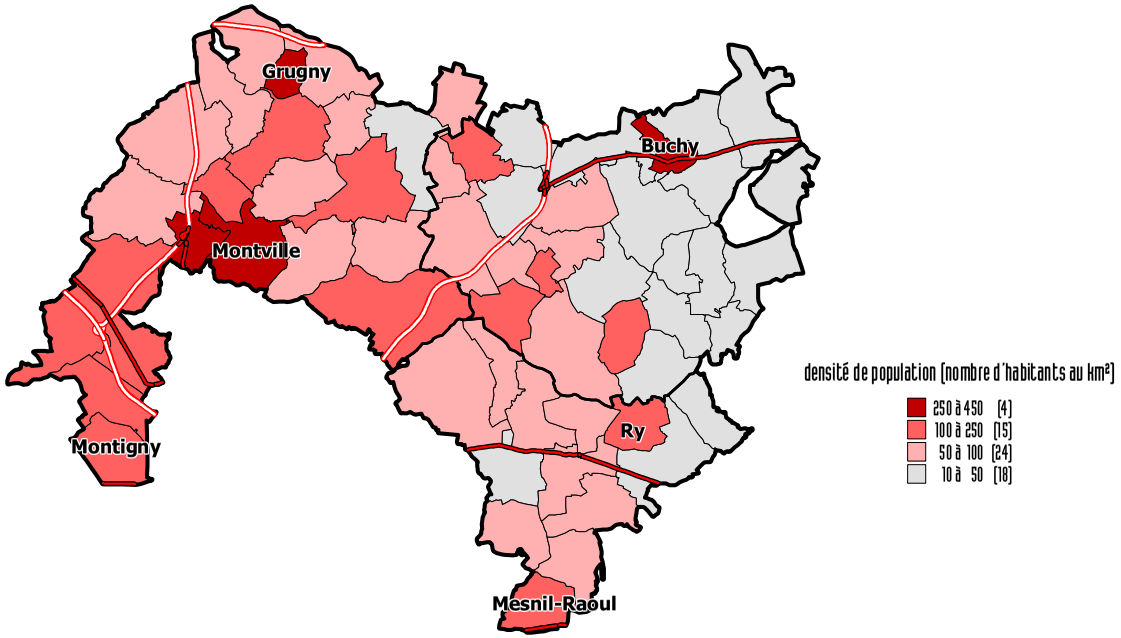

Evolution de la population par commune entre 1990 et 1999

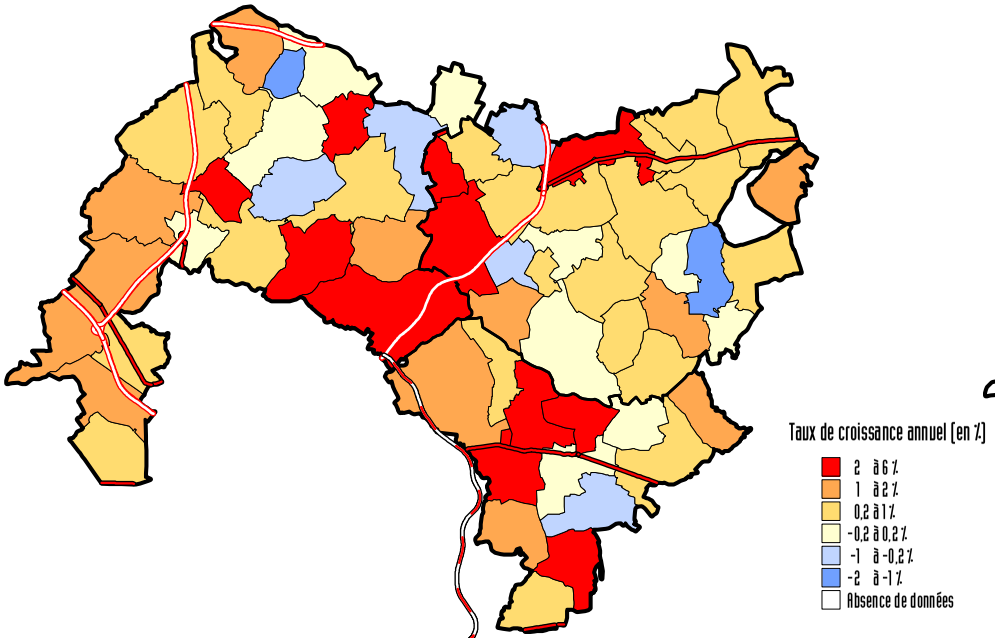
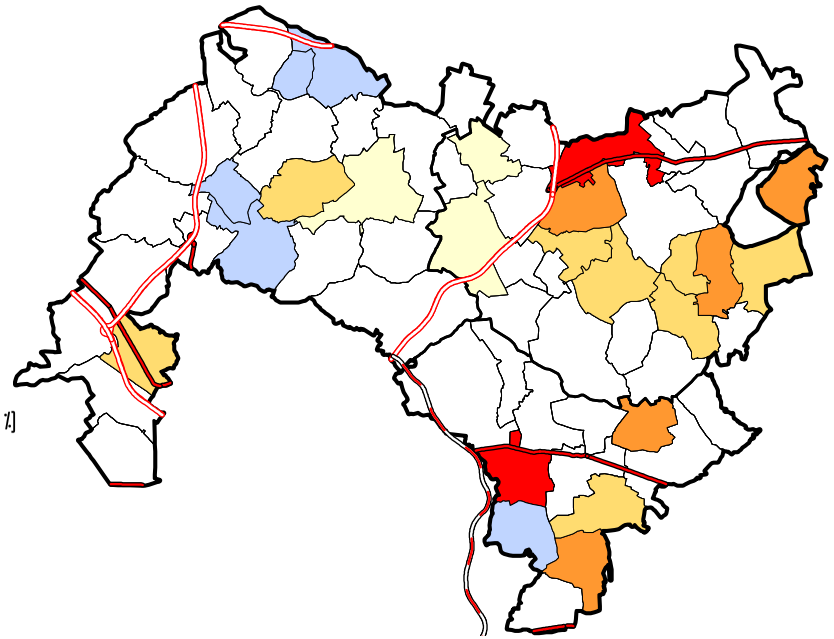
Evolution de la population par commune entre 1999 et 2005